

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

DÉPISTAGE NÉONATAL

Généralisation du dépistage néonatal de la drépanocytose à partir du 1er novembre 2024.

Tous les nouveau-nés bénéficieront du dépistage de la drépanocytose dès novembre !

Le dépistage néonatal franchit une nouvelle étape avec la généralisation du dépistage de la drépanocytose à l'ensemble des nouveau-nés en France, dès le 1er novembre 2024. Cette initiative marque un tournant majeur dans la prévention de cette maladie génétique, offrant un accès équitable à tous les bébés, indépendamment de leurs antécédents familiaux ou origine géographique.

Pourquoi cette généralisation ?

Jusqu'à présent, le dépistage de la drépanocytose était proposé uniquement aux nouveau-nés considérés à risque, en fonction de critères tels que des antécédents familiaux ou une origine ethnique liée à des zones où la maladie est plus fréquente (Afrique, bassin méditerranéen, Asie). À partir du 1^{er} novembre, grâce à un nouvel arrêté, ce test sera proposé à l'ensemble des nouveau-nés sur tout le territoire.

La drépanocytose : un enjeu de santé publique

La drépanocytose est la maladie génétique la plus répandue dans le monde, touchant l'hémoglobine, la protéine qui transporte l'oxygène dans les globules rouges. Ses symptômes incluent des crises de douleur intenses, dont la répétition entraîne des complications chroniques, pouvant altérer la qualité de vie des personnes touchées.

Des solutions pour améliorer la prise en charge

Même s'il n'existe pas de remède définitif pour la drépanocytose, un parcours de soins adapté permet de gérer efficacement les symptômes. La prise en charge inclut notamment la gestion de la douleur, la prévention des infections, et, si nécessaire, une supplémentation vitaminique. L'éducation thérapeutique des patients est cruciale, notamment pour identifier et prévenir les facteurs déclenchants des crises douloureuses.



Le dépistage néonatal : un pilier de la santé des nourrissons

Depuis janvier 2023, le dépistage néonatal en France a été considérablement élargi, passant de 6 à 13 maladies rares dépistées chez les nourrissons dès les premières semaines de vie. Cet élargissement, fruit de plus de 50 ans d'évolution du programme de dépistage, reflète l'engagement de la France envers la santé des nouveau-nés et la prise en charge précoce des maladies rares.

Le dépistage néonatal est un outil crucial de prévention et de santé publique. En détectant une maladie avant même l'apparition des symptômes, il permet une prise en charge rapide et optimale, améliorant ainsi les perspectives de santé des enfants touchés.

Un engagement national pour les nouveau-nés

Le Centre National de Coordination du Dépistage Néonatal (CNCDN) et la filière de santé Maladies rares MCGRE jouent un rôle central dans la mise en œuvre de cette généralisation. En collaboration avec les professionnels de santé, les familles et les associations, le CNCDN s'engage à sensibiliser le grand public à l'importance du dépistage néonatal et à garantir une prise en charge adaptée des nourrissons dépistés.

En France, tous les nouveau-nés peuvent bénéficier du dépistage néonatal gratuitement, un acte fort en faveur de la santé des enfants.

► Pour plus d'informations sur le dépistage néonatal, veuillez contacter :

Centre national de dépistage néonatal - www.depistage-neonatal.fr
2 boulevard Tonnellé – 37044 Tours

Tél : 02 47 47 80 97

Email : secretariat.cncdn@chu-tours.fr

Instagram : @depistage.neonatal

Facebook : Centre National de Coordination du Dépistage Néonatal

LinkedIn : Centre National de Coordination du Dépistage Néonatal

Twitter : @depistageneonat

► Pour plus d'informations sur le dépistage néonatal de la drépanocytose, veuillez contacter :

Filière de santé maladies rares MCGRE – www.filiere-mcgre.fr
Hôpital Henri Mondor – AHPH
1 Rue Gustave Eiffel 94000 – Créteil

Tel : 01 49 81 24 40(3) / 06 10 37 00 47

Email : contact@filiere-mcgre.fr

Facebook : Filière Mcgre

Instagram : @maladierareduglobulerouge

LinkedIn : Filière de santé MCGRE (maladies rares)

